

## **Rapport 2003 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines**

### **RESULTATS CLES**

Le 9 septembre 2003, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL), lauréate du Prix Nobel de la Paix publie le cinquième rapport annuel de l'Observatoire des Mines : *Vers un monde sans mines*. Ce document de 854 pages a pour objectif la surveillance de la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines par les États ainsi que l'observation de l'évolution de tous les problèmes causés par les mines et la manière dont ils sont traités par la communauté internationale. Le rapport met donc en avant la situation des mines dans le monde, présentant les données réactualisées de chaque État en terme de : production, utilisation, transfert, stockage mais aussi action contre les mines : programmes de déminage, d'éducation aux risques d'accidents par mines et assistance aux victimes.

Le *Rapport 2003 de l'Observatoire des Mines* couvre la période mai 2002 à mi-2003. Il fournit une base permettant d'évaluer les progrès réalisés depuis les négociations du Traité d'interdiction des mines à Oslo en septembre 1997 et sa signature à Ottawa en décembre 1997, créant ainsi la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

De par sa richesse d'informations, le *Rapport 2003 de l'Observatoire des Mines* montre clairement que la Convention d'interdiction des mines et, d'une façon générale, le mouvement en faveur de l'interdiction avancent à pas de géant vers l'éradication totale des mines antipersonnel, sauvant ainsi des vies dans toutes les régions du monde. Toutefois, certains défis majeurs subsistent.

#### **Les progrès s'illustrent par :**

- *Rejet général des mines antipersonnel sur la scène internationale*

Au 31 juillet 2003, 134 pays étaient Etats Parties au Traité d'interdiction des mines, 13 autres l'avaient signé mais pas encore ratifié, soit plus des trois-quarts des nations du monde. Depuis la parution du *Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines*, neuf pays ont rejoint la Convention, dont l'Afghanistan et Chypre, tous deux affectés par le problème des mines. Plusieurs autres Etats ont fait un grand pas dans cette direction en se montrant prêts à ratifier la Convention.

- *Diminution du nombre des gouvernements employant des mines antipersonnel*

Au cours de la période d'examen (depuis mai 2002), six gouvernements au moins ont fait usage de mines antipersonnel, contre neuf durant la période couverte par le *Rapport 2002 de l'Observatoire des*

Mines et 13 pendant la période considérée dans le *Rapport 2001*. En juillet 2003, seulement deux États — Myanmar et la Russie — ont régulièrement eu recours aux mines antipersonnel. Les forces gouvernementales afghanes, angolaises et sri-lankaises ont utilisé des mines antipersonnel par le passé, mais pas depuis mai 2002. Comme l'Afghanistan, l'Angola est désormais Etat Partie au Traité d'interdiction des mines.

- *Diminution du nombre d'acteurs non étatiques qui emploient des mines antipersonnel*

On recense au moins 11 pays dans lesquels des groupes d'opposition auraient utilisé des mines antipersonnel : Burundi, Colombie, Géorgie (forces abkhazes), Inde, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique du Congo, Russie (forces tchéchènes), Somalie et Soudan. Durant la période couverte par le rapport précédent, l'utilisation de mines par des acteurs non étatiques avait été constatée dans 14 pays.

- *Engagements des acteurs non étatiques*

Pendant la période examinée, deux groupes du Kurdistan iraquien et 15 factions en activité en Somalie ont signé l'Appel de Genève (pour l'adhésion des acteurs non étatiques à l'interdiction totale des mines antipersonnel) s'engageant ainsi à renoncer définitivement à l'emploi des mines antipersonnel.

- *Recul de la production*

Au moins 36 nations ont cessé de fabriquer des mines antipersonnel : 30 États Parties à la Convention d'interdiction des mines et six non-signataires (Finlande, Grèce, Israël, Pologne, Serbie-Monténégro et Turquie). C'est également le cas de Taiwan. Il apparaît que plusieurs pays ne fabriquent plus de mines depuis un certain nombre d'années, sans avoir pourtant décrété officiellement l'arrêt de la production : États-Unis (depuis 1997), Corée du Sud et Égypte. La Russie a déclaré que son modèle le plus répandu (série PMN) et la mine dispersable PFM-1, dite "papillon", ne sont plus fabriqués depuis déjà huit ans.

- *Interdiction de facto du commerce des mines antipersonnel dans le monde*

Le commerce mondial des mines antipersonnel a considérablement chuté pour se limiter aux transactions illicites et aux échanges non reconnus. On ne recense aucun cas attesté de transfert de mines antipersonnel, *de facto* l'interdiction mondiale est respectée. Plusieurs pays non-signataires de la Convention d'interdiction des mines ont officiellement prorogé ou confirmé leur moratoire sur les exportations de mines antipersonnel : Biélorussie, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Israël, Pologne, Russie, Singapour et Turquie.

- *Destruction de millions de mines antipersonnel stockées*

Depuis le dernier rapport de l'Observatoire des Mines, environ quatre millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites, soit un total supérieur à 50 millions pour ces dernières années.

Dix-huit États Parties à la Convention d'interdiction des mines ont à leur tour annoncé avoir achevé la destruction de leurs stocks, totalisant ainsi près de 10,8 millions de mines : Brésil, Croatie, Djibouti, Salvador, ex-république yougoslave de Macédoine, Italie, Japon, Jordanie, Moldavie, Mozambique, Ouganda, Pays-Bas, Nicaragua, Portugal, Slovénie, Tchad, Thaïlande et Turkménistan.

Douze autres États Parties procèdent actuellement à la destruction de leurs stocks.

A l'exception d'un seul cas notable, il semblerait que les États Parties, dont la première échéance était le 1<sup>er</sup> mars 2003, aient achevé la destruction de leur stock dans leur délais impartis de 4 ans.

- *Destruction des stocks par des États non Parties*

La Russie a pour la première fois annoncé la destruction, entre 1996 et 2002, de plus de 16,8 millions de mines antipersonnel, dont 638 427 en 2002. Elle avait déjà auparavant signalé qu'environ 1 million de mines antipersonnel avaient été éliminées.

L'Ukraine, signataire de la Convention d'interdiction des mines, a mené à bonne fin la destruction de près de 405 000 mines entre juillet 2002 et mai 2003. En gage de son soutien à la Convention

d'interdiction des mines, la Biélorussie, pays non signataire à l'époque, a détruit 22 963 mines antipersonnel PMN-2 en 2002.

- *Présentation volontaire de rapports de transparence par des États non Parties*

Durant la période à l'examen, la Lettonie et la Pologne ont volontairement présenté des rapports de transparence au titre de l'article 7, et donné des informations sur leurs stocks de mines antipersonnel. La Grèce a, elle aussi, pour la première fois dévoilé des informations sur ses stocks. Ces initiatives font suite à celles de la Biélorussie, de la Lituanie et de l'Ukraine.

- *Augmentation des fonds alloués à l'action contre les mines*

Au total, depuis 1992, plus de 1,7 milliard de dollars ont été alloués à l'action contre les mines, dont 1,2 milliard de dollars depuis la signature de la Convention d'interdiction des mines, en 1997. Pour 2002, l'Observatoire des Mines note que 309 millions de dollars ont été versés par 23 donateurs, soit 30 % de plus que l'année précédente. En 2001, l'Observatoire des Mines avait constaté une stagnation mondiale du financement de l'action contre les mines. Au nombre des donateurs qui ont accru leurs contributions en 2002 figurent le Japon (49,4 millions de dollars), la Commission européenne (38,7 millions de \$), la Norvège (25,2 millions de dollars), l'Allemagne (19,4 millions de dollars) et les Pays-Bas (16 millions de dollars). S'ajoutent l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et la Suisse.

La Grèce et la Chine, États non Parties, ont eux aussi accru notablement leur contribution. Cette progression des fonds octroyés en 2002 est le fait, pour plus de la moitié, d'un seul donateur : le Japon.

- *Augmentation des financements reçus*

Les pays touchés par les mines qui ont bénéficié des plus fortes hausses des contributions à l'action contre les mines en 2002 sont l'Afghanistan (+50 millions de dollars), le Vietnam (+12 millions de dollars), l'Angola (+7,7 millions de dollars), le Cambodge (+6,3 millions de dollars) et Sri Lanka (+5,5 millions de dollars environ). Parmi les principaux bénéficiaires, aucune diminution notable n'a été signalée, sauf celle prévue pour le Kosovo.

- *Multiplication des programmes d'action contre les mines*

Un nombre accru de pays ont conduit des opérations de déminage en 2002, de plus grandes superficies ont été dépolluées dans plusieurs pays. L'Observatoire des Mines a recensé des opérations de déminage humanitaire dans 35 pays au moins et des cas d'enlèvement limité de mines dans 32 pays. Le Costa Rica s'est déclaré exempt de mines en décembre 2002.

Les accords de paix et de cessez-le-feu conclus en Angola, au Soudan et à Sri Lanka ont permis de mettre en place des activités de déminage. L'Observatoire des Mines constate que des programmes de sensibilisation aux risques des mines ont été menés dans 36 pays en 2002 et 2003

- *Recul du nombre des victimes dans certains pays*

En 2002, le nombre recensé de nouvelles victimes de mines a reculé dans la majorité des pays touchés. Là où il s'est alourdi en 2002, la cause en est généralement des déplacements de population à l'intérieur des zones minées (Cambodge) ou l'apparition et l'escalade de conflits (Inde et Palestine). Dans d'autres pays touchés par les mines, l'augmentation du nombre des victimes s'explique en grande partie par une meilleure collecte des données. C'est le cas en Guinée Bissau, en Iran, en Iraq, en Jordanie, au Myanmar, au Pakistan, en République de Corée, au Tchad et en Thaïlande. Il pourrait désormais y avoir entre 15 000 et 20 000 nouvelles victimes chaque année, soit bien moins que le chiffre de 26 000 qui fut généralement avancé pendant de nombreuses années. Rappelons toutefois que l'on manque d'informations fiables pour certains pays et que beaucoup d'États n'étaient pas suffisamment leurs rapports.

**Des sujets particuliers de préoccupation émergent du Rapport 2003 de l'Observatoire des Mines :**

- *Problèmes de l'universalisation*

Quarante-sept pays, dont les stocks totalisent 200 millions de mines environ, n'ont toujours pas rejoint la Convention d'interdiction des mines. Parmi eux figurent trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (la Chine, la Russie et les États-Unis), la majorité des pays du Moyen-Orient et des anciennes républiques soviétiques ainsi qu'un grand nombre d'États asiatiques.

- *Emploi éventuel de mines antipersonnel par des signataires de la Convention d'interdiction des Mines*

S'il n'a pas pu être définitivement établi que l'un des 13 signataires ait utilisé des mines antipersonnel pendant la période d'examen, l'Observatoire des Mines n'en reçoit pas moins un nombre croissant d'informations dignes de foi sur l'utilisation de mines antipersonnel par l'armée burundaise. Il existe des allégations similaires à l'encontre des forces gouvernementales soudanaises. Mais les deux gouvernements nient toutefois avoir posé des mines.

- *Poursuite de l'emploi de mines ou nouveaux cas d'utilisation de la part de gouvernements*

Le seul gouvernement ajouté à la liste des utilisateurs de mines est l'Irak, les forces de Saddam Hussein ayant disséminé des mines antipersonnel sur le territoire iraquien juste avant et pendant le conflit de 2003.

Les gouvernements indien, pakistanais, népalais et russe ont reconnu avoir employé des mines antipersonnel pendant la période d'examen.

De plus, il apparaît de façon indéniable que les forces du Myanmar ont continué de poser des mines. Des informations dignes de foi font état de l'emploi de mines par la Géorgie, ce que le gouvernement dément.

- *Poursuite de la production*

L'Observatoire des Mines recense 15 pays producteurs de mines antipersonnel, bien que l'on ignore combien d'entre eux ont fabriqué des mines durant la période à l'examen.

Le Népal, ayant pour la première fois reconnu avoir produit des mines antipersonnel et est le premier État à avoir été ajouté à la liste des producteurs depuis la parution du tout premier rapport de l'Observatoire des Mines, en 1999.

- *Le cas du Turkménistan*

Le Turkménistan a annoncé avoir achevé la destruction de son stock au 1<sup>er</sup> mars 2003, après avoir détruit près de 700 000 mines en l'espace de 18 mois. Mais il a également fait part de son intention de conserver 69 200 mines pour la formation et la recherche. Or, l'ICBL juge ce chiffre inacceptable, et vraisemblablement illégal, puisque, de toute évidence, il dépasse le "minimum absolument nécessaire" requis par la Convention.

L'ICBL a exprimé l'opinion que, s'il conserve une telle quantité de mines, cela signifie que le Turkménistan n'a pas détruit la totalité de ses stocks et qu'il enfreint l'une des obligations majeures de la Convention.

- *Plusieurs millions de mines stockées par des États non Parties*

L'Observatoire des Mines estime qu'environ 200 à 215 millions de mines antipersonnel sont actuellement détenues par 78 pays. A l'exception de 10 millions, toutes appartiennent à des non-signataires, dont la Chine (stocks estimés à 110 millions), la Russie (50 millions), les États-Unis (10,4 millions), le Pakistan (6 millions), l'Inde (entre 4 et 5 millions), la Biélorussie (4,5 millions) et la Corée du Sud (2 millions).

- *Non-respect des règles concernant l'établissement des rapports de transparence*

Quinze États Parties n'ont pas soumis leur premier rapport de transparence requis par l'article 7 de la Convention d'interdiction des mines dont les pays suivant : Angola, Érythrée, Guinée, Liberia, Namibie, Nigeria, Sierra Leone et Suriname. Par ailleurs, ces États n'ont toujours pas officiellement déclaré s'ils détiennent ou non des stocks de mines antipersonnel et s'ils s'acquittent de leurs obligations relatives à la destruction des stocks.

- *Baisse des fonds alloués par certains donateurs*

Quatre des principaux donateurs de l'action contre les mines ont revu leurs contributions à la baisse : les États-Unis (diminution de 5,5 millions de dollars) ; le Danemark (réduction de 3,8 millions de dollars) ; la Suède (baisse de 2,6 millions de dollars) ; et le Royaume-Uni (diminution de 1,4 million de dollars).

- *Accroissement des besoins financiers*

La progression des fonds alloués en 2002 a bénéficié, pour plus des deux tiers, à un seul pays : l'Afghanistan. Il faudra, à l'avenir, consentir des efforts financiers encore plus importants si l'on veut éradiquer le fléau mondial des mines et permettre aux États Parties à la Convention d'interdiction des mines de s'acquitter de leur obligation de déminage dans les dix ans impartis.

- *Trop de pays restent touchés par les mines*

Les chercheurs de l'Observatoire des Mines recensent 82 pays affectés par le problème des mines et/ou des munitions non explosées, 45 d'entre eux étant parties à la Convention d'interdiction des mines. Selon les informations fournies, aucune opération de déminage n'a été menée dans 16 pays infestés et dans 25, aucune activité de sensibilisation aux risques des mines n'a été conduite.

- *Hausse des besoins en termes d'assistance aux victimes due à la persistance des accidents par mines*

Tout au long de 2002 et jusqu'à juin 2003, de nouvelles victimes de mines ont été signalées dans 65 pays ; la majorité (41) était alors en situation de paix et non pas de guerre. Seules 15 % des victimes identifiées en 2002 faisaient partie du personnel militaire. En 2002, les plus lourds bilans ont été enregistrés en Tchétchénie (5 695 victimes recensées), en Afghanistan (1 286), au Cambodge (834), en Colombie (530), en Inde (523), en Iraq (457), en Angola (287), au Tchad (200), au Népal (177), au Vietnam (166), à Sri Lanka (142), au Burundi (114), en Myanmar (Birmanie) (114) et au Pakistan (111). Un grand nombre de nouvelles victimes (supérieur à 50) a également été enregistré en Bosnie-Herzégovine, en Érythrée, en Éthiopie, en Géorgie, au Laos, en Palestine, en République Démocratique du Congo, au Sénégal, en Somalie et au Soudan.

- *Inadéquation de l'assistance aux survivants d'accidents par mines*

Dans un grand nombre de pays touchés par les mines, l'assistance fournie aux victimes est inappropriée et un soutien international s'impose pour assurer les soins et la réinsertion. Durant la période couverte par le rapport, l'Observatoire des Mines a identifié au moins 48 pays touchés par les mines dans lesquels l'assistance semble inadéquate à un ou plusieurs égards.